

**ANNEXE C :
DECLARATION DES OPERATIONS DES PERSONNES EXERCANT DES RESPONSABILITES
DIRIGEANTES**

Identification du déclarant	
a) Nom et prénom(s) du déclarant ; dans le cas des personnes morales : dénomination sociale et siège social;	FI.PA. Finanziaria di Partecipazione S.p.A.
b) Si le déclarant est une personne mentionnée à l'article 1er, point 12) ¹¹ , préciser les fonctions exercées au sein de l'émetteur	N.A.
c) Si le déclarant est une personne mentionnée à l'article 1er, point 13) ¹² , indiquer: "Une des personnes ayant un lien étroit avec" et les nom, prénom(s) et fonctions de la personne avec laquelle elles ont un lien personnel étroit	Une des personnes ayant un lien étroit avec Mr. Cesare d'Amico, administrateur de l'émetteur
Dénomination sociale de l'émetteur	d'Amico International Shipping S.A.
Motif de la notification	Article 17 (1) Loi Abus de Marché (09/05/2006)
Description de l'instrument financier	Actions
Nature de l'opération	
Acquisition ¹³	
Cession ¹⁴	Acquisition
Date de l'opération	08-nov-12
Lieu de l'opération¹⁵	Borsa Italiana S.p.A.
Quantité traitée	193.562
Prix par titre	0,32
Montant total de l'opération (hors frais)	€ 61.939,84

Coordonnées du déclarant ou de son représentant : (no Mr. Cesare d'Amico (Via Panama, 88 - 00198 Rome)
Tel +39 06 8456 11 Fax +39 06 8553943

13/11/2012

¹¹ - un membre des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de l'émetteur,
- un responsable de haut niveau qui, sans être membre des organes visés au tiret précédent, dispose d'un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement l'émetteur et du pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution future et la stratégie d'entreprise de cet émetteur.

¹² - le conjoint de la personne exerçant des responsabilités dirigeantes, ou tout autre partenaire de cette personne considéré comme l'équivalent du conjoint par la loi nationale de la personne concernée,
- les enfants qui, en vertu de leur loi, sont à charge de la personne exerçant des responsabilités dirigeantes,
- tout autre parent de la personne exerçant des responsabilités dirigeantes qui partage le même domicile depuis au moins un an à la date de l'opération concernée,

- toute personne morale, patrimoine fiduciaire ou autre trust, ou toute association sans personnalité juridique dont les responsabilités dirigeantes sont exercées par une personne visée au point 12) du présent article ou aux trois tirets précédents du présent point, ou qui est directement ou indirectement contrôlée par cette personne, ou qui a été constituée au bénéfice de cette personne, ou dont les intérêts économiques sont substantiellement équivalents à ceux de cette personne.

¹³ Par acquisition, on entend non seulement les achats, mais également toute autre opération dont le résultat est l'acquisition d'instruments financiers

¹⁴ Par cession, on entend non seulement les ventes mais également toute autre opération dont le résultat est la cession d'instruments financiers

¹⁵ Toutes informations utiles relatives au lieu de l'opération, dont notamment le marché concerné.